

MEMO CURSUS INSTRUMENTAL

Certaines dominantes (chant soliste, DJEMI, culture et création ...) ont des cursus spécifiques : consulter les documents spécifiques <https://www.conservatoire.strasbourg.eu/enseignement-initial/etudes-et-diplomes/les-etudes-musicales/les-documents-specifiques/>

1er cycle (3 à 5 ans)

- **Cours de dominante**
- **Cours de Formation Musicale**
- **Pratique collective obligatoire en 4^{ème} et 5^{ème} année**

Dès la 2e année du 1er cycle (sauf pour le Chœur préparatoire, qui est également ouvert aux enfants dès l'Éveil), les élèves peuvent, en fonction de leurs acquis, effectuer une pratique d'ensemble. Les disciplines sont les suivantes :

- initiation à l'orchestre (cordes, vents, percussions)
- orchestre de guitares
- chœur
- musique de chambre
- ateliers d'improvisation.

NB : Pour les pratiques d'orchestre, ce sont les professeurs d'instruments et la direction qui affecteront les élèves dans les ensembles.

La participation à des ensembles ou orchestres spécifiques à certains instruments (flûte, contrebasses, cuivres...) est considérée comme une pratique supplémentaire mais ne peut se substituer à la pratique collective dont les disciplines sont citées.

2e cycle (3 à 5 ans)

- **Cours de dominante**
- **Cours de Formation Musicale**
- **Pratique collective obligatoire**

Tout au long du 2e cycle, chaque élève est tenu de participer à une pratique d'ensemble. Les disciplines proposées sont :

- orchestres (cordes, vents, percussions)
- chœur
- musique de chambre
- pratique collective improvisée
- orchestre de guitares
- ensemble de contrebasses

NB : Pour les pratiques d'orchestre, ce sont les professeurs d'instruments et la direction qui affecteront les élèves dans les ensembles.

La participation à des ensembles ou orchestres spécifiques à certains instruments (flûte, contrebasses, cuivres...) est considérée comme une pratique supplémentaire mais ne peut se substituer à la pratique collective dont les disciplines sont citées.

Pour les élèves en Orgue et en Piano, certaines UEs complémentaires peuvent, à titre exceptionnel et avec l'accord de la direction, remplacer la pratique collective.

Cycle à Orientation Amateur (2 à 3 ans)

- **Cours de dominante**
- **Cours de Formation Musicale** (jusqu'à l'obtention du Brevet fin de cycle II/3e année)
- **Pratique collective obligatoire**

Elève en cursus HA et AH : cours de Formation Musicale ou Modules de Formation Musicale obligatoires

Tout au long de ce cycle, chaque élève devra participer à l'orchestre symphonique et/ou pratiquer une ou plusieurs pratiques d'ensemble à choisir dans la liste ci-dessous :

- orchestre symphonique
- orchestre d'harmonie
- brass band
- chœur
- musique de chambre
- pratique collective improvisée
- orchestre de guitares

Pour les élèves en Orgue et en Piano, certaines UEs complémentaires peuvent, à titre exceptionnel et avec l'accord de la direction, venir remplacer la pratique collective.

Cycle à Orientation Professionnelle (2 à 3 ans)

- **Cours de dominante**
- **Module FM écrit**
- **Module FM oral**
- **Module Ecriture**
- **Module Histoire de la musique**
- **Module Analyse**
- **Musique de chambre**
- **Orchestre symphonique** (pour les élèves jouant une discipline instrumentale d'orchestre. Les élèves ne pouvant être affectés à l'orchestre symphonique participeront aux orchestres d'harmonie ou autres ensembles.)

Les élèves ont pour obligation de suivre l'intégralité du cursus dès la 1^{ère} année. Néanmoins des dérogations pourront être accordées pour les Modules d' Ecriture, Analyse et Histoire de la musique en cas d'emploi du temps scolaire ou universitaire chargé (sur justificatif).

Les élèves sont tenus de présenter l'épreuve instrumentale la deuxième année.

Une 3^{ème} année pourra être accordé dans les cas suivant :

- Non validation de l'UE de dominante instrumentale : l'élève bénéficie d'une troisième année de cours de dominante.
- Non validation d'un ou plusieurs modules: l'élève pourra bénéficier d'une troisième année de cours de dominante à raison d'une demi-heure de cours par semaine, en fonction de la disponibilité dans les classes,

La musique de chambre est obligatoire dès la 1^{ère} année de COP. La validation doit se faire au bout de deux ans maximum. Une troisième année pourra être accordé à titre exceptionnel en fonction de la disponibilité dans les classes.

Les élèves jouant une **discipline instrumentale d'orchestre** devront suivre des cours de musique de chambre et participer aux sessions de l'orchestre symphonique.

Les élèves à **dominante « piano »** devront suivre la musique de chambre et choisir deux UE parmi les suivantes :

- Initiation à l'accompagnement
- Initiation à la basse continue
- Harmonie au clavier.

Les élèves à **dominante « orgue » et « clavecin »** devront suivre les cours de basse continue/improvisation et de musique de chambre.

Les élèves à **dominante « guitare »** devront suivre la musique de chambre et choisir deux UE parmi les suivantes :

- Initiation à la basse continue
- Initiation au luth / interprétation de la musique ancienne à la guitare moderne
- Déchiffrage.

Certaines dominantes (chant soliste, DJEMI, culture et création ...) ont des cursus spécifiques : consulter les documents spécifiques <https://www.conservatoire.strasbourg.eu/enseignement-initial/etudes-et-diplomes/les-etudes-musicales/les-documents-specifiques/>

Préparation à l'enseignement supérieur (1 an)

Ce cycle est accessible sur concours d'entrée aux élèves titulaires d'un DEM complet

- **Dominante**
- **Participation obligatoire à l'orchestre symphonique** (Les élèves ne pouvant être affectés à l'orchestre symphonique participeront aux orchestres d'harmonie ou autres ensembles)
- **Pratiques collectives en fonction des besoins de l'établissement**
- **UE d'Initiation à la pédagogie** (les jeudis de 10h à 12h selon un planning précisé à chaque rentrée scolaire)

Spécialisation (2 à 4 semestres)

Ce cycle est accessible sur concours d'entrée aux étudiants titulaires d'un DNSPM, Licence (Bachelor), Master ou équivalent

- **Dominante**
- **Participation souhaitée à l'orchestre symphonique** (Les élèves ne pouvant être affectés à l'orchestre symphonique participeront aux orchestres d'harmonie ou autres ensembles)
- **Pratiques collectives en fonction des besoins de l'établissement**

Cours optionnels en fonction des intérêts de l'élève, sur demande et dans la limite des places disponibles dans les différents cours.

*N.B. Les musiciens diplômés de la HEAR/Académie Supérieure de Musique de Strasbourg souhaitant intégrer le Cycle de Spécialisation au CRR pourront le faire **sans présenter le concours d'entrée** (dans la limite des places disponibles dans la classe demandée).*

Formation musicale Classes à horaires traditionnels

Année scolaire 2019/2020

(ne concerne pas les élèves qui suivent la formation musicale pour les chanteurs)

Nom - Prénom (élève) :

- Vous trouverez ci-dessous une grille des jours et heures de cours.
Merci de noter deux choix (pour les élèves en Cycle I Années 1 et 2, ainsi que pour les élèves en Maîtrise, ne cocher qu'un seul choix) **après avoir pris connaissance de la pratique collective de votre enfant, obligatoire à partir du cycle I, année 4.**

L'effectif de chaque cours sera consultable sur notre site internet et affiché dans nos locaux le vendredi 06 septembre 2019.

Les demandes de modification imposées par d'éventuelles incompatibilités d'emploi du temps scolaire seront examinées par les conseillers aux études entre le 7 et le 14 septembre. Aucun changement ne pourra être pris en compte après cette période.

Reprise des cours à partir du lundi 16 septembre 2019

<p>Eveil</p> <p><input type="checkbox"/> A. mercredi 13h30 à 14h30</p> <p><input type="checkbox"/> B. mercredi 14h30 à 15h30</p> <p><input type="checkbox"/> C. samedi 09h30 à 10h30</p> <p><input type="checkbox"/> D. samedi 10h30 à 11h30</p>	<p>Cycle I, année 3</p> <p><input type="checkbox"/> A. mardi et jeudi 18h00 à 19h00</p> <p><input type="checkbox"/> B. mercredi 09h30 à 11h30</p> <p><input type="checkbox"/> C. mercredi 15h00 à 17h00</p> <p><input type="checkbox"/> D. samedi 08h30 à 10h30</p>
<p>Cycle I, année 1</p> <p><input type="checkbox"/> A. mardi et jeudi 17h00 à 18h00</p> <p><input type="checkbox"/> B. mardi et vendredi 17h00 à 18h00</p> <p><input type="checkbox"/> C. mercredi 09h30 à 10h30 et vendredi 17h00 à 18h00</p> <p><input type="checkbox"/> D. mercredi 10h30 à 11h30 et samedi 08h30 à 09h30</p>	<p>Cycle I, années 4-5</p> <p><input type="checkbox"/> A. mardi et jeudi 18h00 à 19h00</p> <p><input type="checkbox"/> B. mercredi 09h30 à 11h30</p> <p><input type="checkbox"/> C. mercredi 13h00 à 15h00</p> <p><input type="checkbox"/> D. mercredi 16h00 à 18h00</p> <p><input type="checkbox"/> E. jeudi 17h30 à 19h30</p> <p><input type="checkbox"/> F. samedi 08h30 à 10h30</p>
<p>Cycle I, année 2</p> <p><input type="checkbox"/> A. mardi et jeudi 17h00 à 18h00</p> <p><input type="checkbox"/> B. mardi et vendredi 18h00 à 19h00</p> <p><input type="checkbox"/> C. mercredi 10h00 à 11h00 et samedi 08h30 à 09h30</p> <p><input type="checkbox"/> D. mercredi 15h00 à 16h00 et samedi 09h30 à 10h30</p>	

Pratiques collectives

Année 2019-2020

Date de début des pratiques collectives : lundi 7 octobre 2019

La pratique collective (orchestre prioritaire) est obligatoire à partir du 1^{er} cycle 4^e année et l'affectation dans les orchestres est effectuée par la direction du Conservatoire.

Musique de chambre

- Cycles 1 et 2

La pratique de la musique de chambre est assurée par le professeur d'instrument de la dominante sauf exception (quatuor à cordes par exemple).

- COA

L'élève peut choisir de faire de la musique de chambre comme pratique collective, tout en sachant que la participation dans un ensemble dirigé (orchestre à cordes, harmonie) est obligatoire pour les cordes et les vents.

- COP

La pratique de la musique de chambre est obligatoire pour les élèves inscrits en COP.

Pour les élèves en COA et en COP, les cours de musique de chambre sont assurés par un professeur de musique de chambre. Les fiches d'inscription sont à remplir en début d'année scolaire et à rendre au service de la scolarité. Les groupes sont constitués par les professeurs et affichés pour la rentrée des vacances de Toussaint.

Les ensembles par cycles

1 ^{ER} CYCLE		
Ensemble	Jour, horaire et lieu	Conditions d'accès
Initiation à l'orchestre à cordes	samedi 11h-12h15 / <i>salle 20</i>	obligatoire à partir du 1 ^{er} cycle 4 ^e année possible à partir de la 2 ^e année du 1 ^{er} cycle
Initiation à l'orchestre à vents	mercredi 13h-14h / <i>salle 30</i>	obligatoire à partir du 1 ^{er} cycle 4 ^e année possible à partir de la 2 ^e année du 1 ^{er} cycle
Initiation à l'ensemble de guitares	mercredi 17h15-18h15 <i>salle 24</i>	obligatoire à partir du 1 ^{er} cycle 4 ^e année possible à partir de la 2 ^e année du 1 ^{er} cycle
Chœurs		Voir page 3

2 ^E CYCLE		
Ensemble	Jour, horaire et lieu	Conditions d'accès
Orchestre à cordes junior	mercredi 13h30-15h30 / <i>salle 20</i>	2 ^e cycle
Jeune orchestre à cordes	mercredi 16h30-18h30 / <i>salle 20</i>	2 ^e cycle
Harmonie junior	mercredi 14h-15h30 / <i>salle 30</i>	possible à partir du 1 ^{er} cycle 4 ^e année jusqu'au milieu du 2 ^e cycle
Jeune harmonie	mercredi 15h30-17h30/ <i>salle 30</i>	à partir du milieu du 2 ^e cycle
Ensemble de cuivres junior	lundi 19h-20h / <i>salle 20</i>	dès la fin de 1 ^{er} cycle, après autorisation du professeur de la dominante
Ensemble de guitares junior	mercredi 18h15-19h15 <i>salle 24</i>	
Chœurs		Voir page 3

Cycle à orientation amateur (COA) / Cycle à orientation professionnelle (COP)		
Ensemble	Jour, horaire et lieu	Conditions d'accès
Orchestre symphonique	samedi 15h15-17h30 / <i>salles 20 et 30</i>	à partir du COA 2 ^e année, COP, prépa sup
Jeune harmonie	mercredi 15h30-17h30/ <i>salle 30</i>	à partir du milieu du 2 ^e cycle
Orchestre d'harmonie	samedi 13h-15h / <i>salle 30</i>	
Brass Band	par sessions, à définir	
Ensemble de flûtes	lundi 18h-19h30 / <i>salle 237</i>	être inscrit en COA/COP
Chœurs		Voir page 3

Préparation à l'enseignement supérieur / Cycle de spécialisation	
Ensemble	Jour, horaire et lieu
Orchestre d'harmonie	samedi 13h-15h / <i>salle 30</i>
Brass Band	par sessions, à définir

Les chœurs

Pour les instrumentistes

Chœurs	Direction	Élèves concernés	Jour et heure de cours
Chœur préparatoire	Jean-Philippe Billmann	CP, CE1, CE2	samedi – salle 24 9h30 à 10h30 ou 10h30 à 11h30
Chœur d'enfants	Jean-Philippe Billmann	CM1, CM2	mercredi – salle 24 14h à 15h30
Jeune chœur	Jean-Philippe Billmann	6e, 5e, 4e, 3e	mercredi – salle 24 15h30 à 17h
Atelier vocal	Anne-Juliette Meyer	Jeunes filles à partir de la seconde	lundi – salle 21 19h30 à 20h30
Chœur des Jeunes chanteurs	Anne-Juliette Meyer, Jean-Philippe Billmann	Pour les garçons instrumentistes ayant mué	mercredi – salle 21 18h30 à 20h

Pour les chanteurs

<i>Maîtrise et Chant polyphonique</i>			
Maîtrise tutti	Anne-Juliette Meyer	Maîtrisiens : CP, CE1/2, CM1/2, 6 ^e , 5 ^e	mercredi 15h à 16h salle 21
Chœur des Jeunes chanteurs	Anne-Juliette Meyer Jean-Philippe Billmann	<u>Maîtrisiens</u> : 4 ^e , 3 ^e <u>Chant polyphonique</u> : COA et COP <u>Chant soliste</u> : sopranos/altos : 1 ^{er} cycle ténors basses : tous cycles	mercredi 18h30 à 20h salle 21

Chant soliste			
Chœur des Jeunes chanteurs	Anne-Juliette Meyer Jean-Philippe Billmann	sopranos/altos : 1 ^{er} cycle ténors basses : tous cycles	mercredi 18h30 à 20h salle 21
Ensemble vocal	Catherine Bolzinger	sopranos/altos : à partir du 2e cycle	jeudi 17h à 19h salle 24

Pratiques collectives

Année 2019-2020

Le calendrier annuel des cours par quinzaine est transmis à chaque élève par son professeur à la rentrée.

Lundi

- 18h00-19h00 : Atelier Jazz&Blues 1 cycle 2
Jean-Pierre Herzog - salle 202
- 19h00-20h00 : Atelier Jazz&Blues 2..... cycle 2
Jean-Pierre Herzog - salle 202
- 19h30-21h00 : Musiques traditionnelles cycle 2
Jean-Claude Chojcan - salle 19

Mercredi

- 16h00-17h00 : Initiation au jazz et Improvisationfin de cycle 1 et cycle 2
Erwin Siffer - salle 202
- 17h00-18h00 : Initiation au jazz et Improvisationcycle 2 et COA
Philippe Aubry - salle 202

Jeudi

- 13h30-14h15 : Initiation jazz et Improvisation pour les vents (CHAM) cycle 2
Michaël Alizon - salle 21
- 18h30-19h30 : Atelier d'improvisation cycle 2
Thomas Vandevenne - salle 219

Samedi

- 15h30-17h00 : Musiques traditionnelles fin de cycle 1 et cycle 2
Jean-Claude Chojcan - salle 19
- 17h00-18h30 : Musiques traditionnellescycle 2 et COA
Jean-Claude Chojcan - salle 19